Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_209_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-209

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

MOBILITES
STRATEGIE MOBILITES - OFFRE CIBLE DE MOBILITES - APPROBATION

L'agglomération a engagé, une démarche stratégique visant à repenser les mobilités à l'échelle du territoire, dans une logique de service public, d'équité territoriale et de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_209_DELIB-DE

Une démarche pour repenser les mobilités sur le territoire

Appuyée par le cabinet ITER, la mise en œuvre de cette démarche se structure autour de 3 volets :

- Volet A – Diagnostic et identification des enjeux de mobilité
  Ce volet a permis d'objectiver les flux et besoins de déplacements sur le territoire, analyser les offres de mobilité présentes *(offre ferroviaire, réseau viaire, réseau Distribus et réseau régional).*
- Volet B – Élaboration de scénarii
  Ce volet a permis de définir le scénario construit autour d'une vision renouvelée de la mobilité, intégrant les publics actifs, les publics dépendants et les touristes, et visant à articuler les différents modes de déplacement en lien avec la gare de Lamballe -Armor.
- Volet C – Définition du mode de gestion
  Ce volet est en cours et porte sur les modalités de contractualisation de l'offre.

Une gouvernance établie et une démarche concertée

La gouvernance du projet a été définie par le Conseil communautaire du 25 février 2025 et repose sur :

- Un COPIL composé de 15 élus représentant toutes les composantes du territoire *(urbaine, rurale et littoral)*. Il s'est réuni à 5 reprises entre avril et octobre 2025. Chaque COPIL était précédé d'un COTEC composé des différents services de l'agglomération.
- Un COTEC composé des services de l'agglomération porteurs de différentes politiques publiques, réuni en amont de chaque COPIL.

La concertation a été renforcée par :

- Un atelier de concertation le 18 juin 2025 réunissant les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire pour échanger sur le sujet des mobilités et nourrir la réflexion.
- Une réunion le 5 septembre 2025 avec les membres du comité des partenaires pour partager et échanger sur le diagnostic.
- Un atelier de travail le 2 octobre 2025 autour des besoins de mobilité avec les secrétaires de mairie et DGS du territoire
- Une enquête ciblée auprès des employeurs des parcs d'activités économiques de Lanjouan, La Ville Es Lan et La Tourelle *(Lamballe-Armor)* pour identifier les besoins de mobilité domicile-travail.

Une stratégie mobilités : pour les habitants, pour le territoire et pour le climat

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire et de s'inscrire dans une vision globale des mobilités, il est proposé de structurer la stratégie mobilités de Lamballe Terre & Mer autour de 3 objectifs suivants et de leurs déclinaisons :

- Objectif 1 : pour une mobilité accessible
  - Pour les publics dépendants sur tout le territoire
  - Un accès au littoral pour les visiteurs en saison
  - Un usage simplifié pour tous les publics
- Objectif 2 : pour une mobilité efficace
  - Des solutions pour les zones d'emploi de la ville centre
  - Un renfort du lien avec l'offre ferroviaire
  - Des temps de parcours et des moyens optimisés
- Objectif 3 : pour une mobilité durable
  - Des véhicules faiblement émissifs
  - La promotion des modes actifs et du vélo
  - Le développement du covoiturage

Une offre cible de mobilités : priorisée et structurée autour de 3 axes géographiques

L'offre de mobilités proposée est le fruit du travail de diagnostic et de concertation, mené au cours de l'année 2025, et s'inscrit dans la stratégie mobilités présentée précédemment.

Les publics cibles prioritaires ont ainsi été définis :

- Les publics actifs et étudiants, en intégrant l'enjeu du premier/dernier kilomètre et la connexion avec l'offre ferroviaire
- Les publics dépendants, en intégrant l'enjeu de l'autonomisation

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_209_DELIB-DE

Avec une priorité moindre, l'offre cible devra aussi intégrer le public des visiteurs et touristes, en intégrant l'enjeu du lien entre le littoral et le cœur d'agglomération de Lamballe-Armor et la gare TGV située à Lamballe-Armor.

L'offre de mobilités cible se structure autour de 3 axes géographiques :

- Axe 1 : Le cœur aggloméré de Lamballe-Armor avec une offre de transport connectée à la gare de Lamballe-Armor, ses parcs d'activités économiques, son centre-ville
    - Un service de navettes à destination des trois parcs d'activités économiques de Lamballe-Armor : des véhicules disponibles en gare de Lamballe-Armor à l'arrivée des trains le matin, en semaine, se rendant dans l'un des trois parcs d'activités et desservant les lieux d'emploi à la demande des voyageurs à bord. Pour le retour en fin de journée, depuis les parcs d'activités vers la gare de Lamballe-Armor, les réservations pourront être prises le matin même, ou à distance. Un arrêt complémentaire dans le centre-ville de Lamballe-Armor pourra être étudié.
    - Deux lignes urbaines desservant le cœur aggloméré de Lamballe-Armor, en heures creuses, du lundi au samedi, avec des circuits optimisés par rapport aux circuits existants.
- Axe 2 : Le littoral et la gare de Lamballe-Armor, pour offrir des solutions de mobilités aux visiteurs en saison
    - Une ligne unique entre Lamballe-Armor et le littoral desservant les communes de Saint-Alban, Pléneuf-Val-André, Erquy, Plurien et avec une destination finale qui pourrait aller jusqu'au Sables-d'Or-les-Pins sur la commune de Fréhel, avec une fréquence renforcée et des horaires articulées avec les correspondances TGV en gare de Lamballe-Armor, avec un fonctionnement du lundi au dimanche les mois de juillet et août et un fonctionnement le samedi et le dimanche sur les mois de mai, juin et/ou septembre.
- Axe 3 : Une offre de transport à la demande *(TAD)* structurée par zone, permettant de rejoindre le*(s)* pôle*(s)* de proximité au sein de chaque zone, ainsi que Lamballe-Armor depuis l'une des 38 communes.
    - Un service de TAD avec 6 zones et 8 pôles de proximités, selon la proposition de répartition suivante :
        - Zone Sud-Est : pôle de proximité de Broons
        - Zone Sud : pôle de proximité de Plénée-Jugon
        - Zone Est : pôle de proximité de Jugon-les-Lacs
        - Zone Ouest : pôles de proximité de Quessoy et Moncontour
        - Zone Centre : pôle de proximité de Lamballe-Armor
        - Zone Littoral : pôles de proximité de Pléneuf-Val-André et d'Erquy
    - Chaque zone permet de réaliser des trajets vers la polarité associée à la zone (une fois par semaine), ainsi que vers la ville-centre de Lamballe-Armor *(deux fois par jour, du lundi au samedi)*
    - Le service de TAD s'effectue, avec une réservation préalable, depuis et vers des points d'arrêts définis, et selon des jours et horaires définis

En complément de ces 3 axes géographiques, l'offre cible comprend :

- L'étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement de lignes de covoiturage dynamiques, pour répondre aux besoins de flexibilité et de sobriété en limitant l'autosolisme,
- Le soutien aux actions de mobilité solidaire, en identifiant et accompagnant les structures œuvrant auprès des publics fragiles et qui s'inscrivent en cohérence avec la stratégie de mobilités de l'agglomération,
- Une réflexion autour d'une politique cyclable à l'échelle de l'agglomération avec pour objectif d'élaborer un schéma vélo intercommunal,
- Une démarche d'animation autour des plans de mobilité employeurs, conduite à l'échelle des parcs d'activités économiques.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_209_DELIB-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les compétences de l'agglomération en matière de mobilités,
- Les objectifs de transition écologique, d'équité territoriale et de transition écologique portés par Lamballe Terre & Mer,
- La délibération n°2025-017 du 25 février 2025, approuvant la création et la composition du comité de pilotage,

Considérant le diaporama présentant une synthèse du diagnostic et les éléments de l'offre cible de mobilités, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la stratégie des mobilités,
- APPROUVE l'offre cible de mobilités telle que présentée, en cohérence avec les ambitions de transition écologique, de solidarité territoriale et d'attractivité du territoire,
- PRECISE que le volet transport en commun sera déployé à compter de juillet 2027 et intègrera également le transport scolaire,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – Mme MERIAN *(+ pouvoir de M. de SALLIER DUPIN)*

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

